

ÉLABORATION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME

- 4.1.2 -  
SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - PLAN

Échelle: 1/5000<sup>e</sup>

DOSSIER PRÉALABLE À L'ARRÊTÉ DE PROJET

Prescription par D.C.M. du 27/06/2008  
Arrêt du projet par D.C.M. du  
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de:

Mairie de  
Crespian

Hôtel de ville  
Le village  
30260 CRESPIAN  
Tel.04.66.77.60.51  
Fax.04.66.77.81.51  
maire@crespian.wanadoo.fr

Urba.pro  
Urbanisme et projets

15 rue Jules Vallès  
Résidence le Saint-Marc  
34200 SETE  
Tel.04.67.53.73.45  
Fax.04.67.58.37.31  
urba.pro@groupelamo.fr

LÉGENDE

--- Limite communale

AS1 - CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL - EAUX  
Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des  
eaux potables et minérales



Champs captant de Prouvessat - Combas  
Arrêté Préfectoral n°2006-310-6 de D.U.P. du 06/11/2006

Périmètre de protection éloignée

PM1 - RISQUES NATURELS  
Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles



Plan de Prévention des Risques Inondation « Moyen Vidourle »  
Arrêté Préfectoral n°2008-185-4 du 03/07/2008

Ct. Zonage réglementaire - PPR Moyen Vidourle

Source: Cadastre DGF 2014

